

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick



DELBU2022-03-025

SAGE - MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ARGOAT-TREGOR-GOËLO : CONVENTIONS FINANCIERES

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ; ainsi que la commune de l'île de Bréhat. Cela représente 110 communes dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

Par délibération du 20 février 2021, le Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a acté le nouveau portage administratif du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par Guingamp-Paimpol Agglomération à compter du 1er mars 2021.

A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne, et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation, la communication et la mise en œuvre d'études.

Le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et l'île de Bréhat. Leur participation financière est calculée ainsi : 50 % au prorata de la surface des communes couvertes par le SAGE et 50 % au prorata de la population concernée par le SAGE.

Il convient de s'appuyer sur une convention pour formaliser les modalités de cette participation financière.

Délibération

A noter que la participation financière de Lannion-Trégor Communauté pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est prévue par une convention cadre relative à la mise en œuvre des programmes d'actions des bassins versants et des SAGE concernés par Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération

Vu le projet de convention proposé par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo joint en annexe,

Jean-Pierre GIUNTINI, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo ne prenant pas part au vote

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la participation financière des signataires de ces conventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

